

n° 415. Acquisition  
d'un bâtiment préfabri-  
qué pour l'école maternelle

Du les délibérations précédentes concernant les travaux à entreprendre à l'effet de doter Budres d'une école maternelle, le Conseil décide l'acquisition d'un bâtiment préfabriqué qui servira de salle de jeux, et qui sera implanté près des locaux existants, rue de Seours.

Après étude de plusieurs propositions, c'est l'offre de la Ste Alpiéo qui est retenue.

n° 6108. 29.6.72

La dépense d'une somme de 110 460 F. TTC justifie la signature d'un marché de gré à gré. Le Maire est autorisé à le signer.

Compte tenu de la qualité du matériel, de l'urgence et des conditions de prix consenties par l'entrepreneur, le cahier type des clauses administratives générales est modifié ainsi : il ne sera exigé ni retenue de garantie, ni cautionnement.

Par contre, l'entrepreneur s'engage à assurer la livraison et un montage parfaits. Il remplacera les éléments défectueux suite à mal façon, détérioration, survenue dans le transport...

Le financement est prévu pour le prêt de 120 000 F. fonds réservés qui seront reportés au budget additionnel 1972.